

CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2013


COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Alain COQUET, Lionel TAMAIN, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS : Ingrid MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Danielle BRUNO

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2012

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale si le dossier relatif à la redevance d'occupation du domaine routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques peut être inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte de traiter ce sujet

Poste d'Adjoint

Suite au décès d'Agnès Moussé, le conseil municipal décide de ne pas maintenir le poste de 3^{ème} adjoint.

Contrat MAGE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention établie entre la commune et le Conseil Général de la Loire relative à l'assistance technique des services de la MAGE pour l'entretien des stations d'épuration

Convention ATESAT

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le conseil municipal demande à bénéficier à nouveau de l'ATESAT (missions de base et missions complémentaires) pour l'année 2013

Régularisation chemin de Rochefort

Monsieur le Maire informe que l'acte administratif concernant des cessions gratuites de terrains signées en 1981 avec Monsieur Marius DEJOB sur le chemin de Rochefort n'a jamais été réalisé

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte administratif avec les successeurs de Monsieur Marius DEJOB

Demande d'aide pour la réhabilitation des locaux de la SPA de Roanne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame le Maire de ROANNE relatif aux dégradations des locaux de la fourrière. Les services municipaux de la Ville de Roanne ont chiffré le coût de ces travaux.

Il est prévu de faire participer toutes les communes ayant conventionné avec la S.P.A. pour bénéficier de leurs services dans le cadre de la divagation des animaux errants, soit un montant de 22.75 € HT pour la commune de Champoly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la participation de 22.75 € HT pour le financement des travaux à réaliser à la fourrière de la SPA de ROANNE.

Redevance d'occupation du domaine routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Redevance archéologie préventive :
L'article 101 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 prévoit d'assujettir les maisons individuelles à la redevance d'archéologie préventive. Cette disposition s'applique aux demandes d'autorisation (permis, permis modificatifs, déclarations préalables) déposées à compter du 1er janvier 2013.
Il s'avère ainsi que non seulement les constructions initiales de maisons individuelles sont concernées mais aussi les extensions, si le sous-sol est affecté, dont le permis (ou le permis modificatif ou la déclaration préalable) a été déposé après le 1er janvier 2013.
En conséquence, est désormais assujetti à la redevance d'archéologie préventive, l'ensemble des constructions et aménagements affectant le sous-sol, excepté celles et ceux mentionnés aux 10 à 30 et 7° à 9° de l'article 1. 331-7 du code de l'urbanisme.
- ✚ Demande de dérogation – Date d'application de la réforme des rythmes scolaires :
Conformément à l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le conseil municipal demande le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014-2015
- ✚ Monsieur le Maire présente une demande d'acquisition ou de location du garage en bois situé chemin du Piolard, appartenant à la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas céder ce bâtiment, préférant le mettre à disposition des employés communaux pour le rangement du matériel communal.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Josianne et Dominique COGNET
- ✚ Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition du journal Le Progrès pour la parution d'une double page sur Champoly, les conditions de distribution ne convenant pas.
- ✚ Monsieur le Maire fait part des remerciements des cyclos de Saint Just en Chevalet et Saint Germain Laval pour l'accueil lors du Téléthon 2012
- ✚ Pour information, le 6 décembre 2012, le président de la République a promulgué la loi officialisant la date anniversaire du cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie au 19 mars
- ✚ Monsieur le Maire informe que Sandrine LACOUR effectue un stage de trois semaines, non rémunéré, au secrétariat de mairie
- ✚ Le conseil municipal étudie les projets d'installation de magasins dans les anciens locaux « relais mousquetaires » ainsi que d'une micro crèche.
- ✚ Suite au projet de création d'une MARPA à Saint Romain d'Urfé, la MSA a demandé aux communes du canton de lui fournir la liste des personnes âgées de 70 à 90 ans. Un « échantillon » de ces personnes va être sondé par des bénévoles qui seront Danielle BRUNO et Lucien BATTANDIER pour notre commune.

Séance levée à 23 h 00

Le Maire
Daniel PEROTTI